

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Veronick Fortin**

<https://www.cadre21.org/membres/f02a669fd063f097692ffc44>

Date d'obtention : 2024-03-28 16:45:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours bien suivre le guide qui m'indiquera ce qui est le mieux à faire.

D'abord rassuré la victime ou bien la personne qui dénonce. Avoir un ton rassurant, sans jugement envers celle-ci. Toujours rencontrer les personnes en 1/1. Lorsque la base de la confiance de la personne est fait, je peux ensuite commencer à remplir la grille d'évaluation avec celle-ci. Avec un ton respectueux, je vais vérifier l'amorce, la nature, les intentions et les étendues. Je vais vérifier avec celle-ci s'il y a d'autres personnes et vérifier avec eux les informations en remplissant pour eux aussi une grille d'évaluation de la situation. Toujours en 1/1. Je m'assure aussi que chacun garde tout ça pour eux, afin de ne pas ébruiter la situation et nuire à la jeune victime.

Par la suite, après avoir regarder la politique de mon école et si l'évaluation démontre que les actes étaient malveillants ou de nature criminelle, je dois contacter le service de police. Ceux-ci se chargeront de rencontrer la personne fautive et d'investiguer avec lui. Si je crois qu'il peut y avoir du contenu de pornographie juvénile sur son cellulaire, je lui confisque, lui demande de le fermer et le mets dans le sac attitré.

Si non je peux investiguer le jeune à l'aide de la méthode sexto afin d'avoir sa version, toujours en protégeant l'anonymat des victimes, des dénonciateurs.

Selon l'intention voulu est soit malveillante ou impulsive, je dois contacter le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que c'est des situations bien différentes, que le protocole de ce doit d'être bien suivie afin de faire une intervention qui risque le moins possible de nuire, mais plutôt de garantir à nos élèves une sécurité. Je suis contente d'avoir pu vivre les mises en situations car si je n'avais que lu le protocole, j'aurais probablement fait des erreurs, ce qui aurait pu être grave.



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre le temps avec la victime, la rassuré est selon moi un moment très important. Lui démontrer qu'on est là pour elle et qu'elle peut avoir confiance.